

L'ensemble des avantages proposés et des exigences nécessaires, exposés ci-dessus, apporte des éléments favorables et défavorables à la solution d'une série de problèmes qu'il semble opportun d'envisager premièrement sous l'angle de la publicité et du recrutement en Polynésie, deuxièmement sous l'angle de l'installation aux Nouvelles-Hébrides.

11. Du point de vue recrutement

ASPECT DEMOGRAPHIQUE - L'émigration de deux cent familles de Polynésie Française serait évidemment un appoint important dans la solution du problème que pose la rapide expansion démographique de cette région en face de ses faibles possibilités économiques.

Dans les ILES DE LA SOCIÉTÉ ce prélèvement ne doit pas faire de difficultés, à cause de l'importance de la population de ces îles, sauf en ce qui concerne la qualité du personnel (dans la mesure où le recrutement aura probablement tendance à se faire surtout dans les populations "non-urbanisées" de Papeete et des districts suburbains). Les 100 familles peuvent donc être trouvées dans un proche avenir.

Par contre dans les ILES AUSTRALES, tandis que la population présente une plus grande homogénéité sur le plan de la qualité, le danger va venir de l'importance relative de la fonction à effectuer.

L'évolution démographique de ces îles peut en effet être envisagée comme suit :

Recensement	1956	4 186	habitants) au taux d'accroissement annuel de 3 %
Estimation en	1961		<u>4 800</u>		
-	1966		5 400		
-	1971		6 000		

(la progression peut être légitimement considérée comme constante, la courbe démographique étant pratiquement linéaire sur un intervalle de 10 années)

Dans l'immédiat, le prélèvement de 100 familles, de 5 membres chacun en moyenne, serait supérieur à 10 % de la population, il serait donc

1° IMPOSSIBLE du fait de l'intrication des liens familiaux et matériels dans une aussi petite communauté, liens qui suffiraient à réduire pratiquement toutes les candidatures éventuelles : en d'autres termes des inhibitions telles que d'avoir des parents très âgés, d'être très attaché à ses frères, d'avoir un problème de succession à régler etc... se trouveraient dans toutes les familles intéressées par l'émigration.

2° DANGEREUX dans la mesure où un tel prélèvement peut avoir des conséquences imprévisibles et, en particulier accélérera gravement le dépeuplement de ces îles. (Au recensement de 1956, les îles Australes accusaient déjà un taux que les îles de la Société avaient un taux de + 5 %). Les Australes ont en effet une fonction déjà ancienne de réservoir de main-d'œuvre pour la Polynésie Française, et leur courte démographique à tendance à accuser un creux pour les âges "actifs" (20 - 40 ans) dû à une émigration temporaire vers l'île de Makatea (mine de phosphate) ou Papeete;

Il semble donc opportun d'envisager l'étalement de l'émigration vers les Nouvelles - Hébrides sur une période assez longue. (pour les Australes bien entendu) :

cinq ans laisserait encore le prélèvement sensiblement égal à l'augmentation concomitante de la population, et trop important à l'égard du chiffre total.

dix ans serait une période convenable, le prélèvement total étant très inférieur à la moitié de l'augmentation concomitante.

quinze ans serait l'idéal, dans la mesure où les cinq dernières années de l'opération correspondraient à la fois :

- à l'arrivée à l'âge de la "mise en ménage" du groupe de jeunes qui à partir de 1951 gonfle de manière exagérée la base de la pyramide des âges en Polynésie ;

- à la réduction puis la fermeture de la mine de phosphates de Makatea, correspondant à la libération de plusieurs centaines de travailleurs;

Les années 1971-1976, seront certainement des années de crise en matière de logement et de marché du travail et les jeunes ménages seront fortement poussés à rechercher des solutions du genre de celle actuellement proposée.

ASPECT "OPINION PUBLIQUE" C'est ce qu'il est raisonnable de prévoir comme accueil des populations qui seront prospectées.

a) éléments favorables

1° l'attrait traditionnel des Polynésiens pour tout déplacement, jouera différemment pour le groupe "Australes" et pour le groupe "Société"

Le premier en effet a déjà acquis une mentalité d'émigrant sinon de colonisateur, acceptant facilement des conditions de vie assez dures, et est capable de se fixer pour une longue période dans la même travail et la même résidence.

La population du deuxième groupe aura, au contraire tendance à rechercher le déplacement et le changement pour lui-même, sans chercher à se fixer.

2° la réputation faite à la Nouvelle-Calédonie, de donner aux émigrants un haut standing de vie, a rejailli sur les Nouvelles-Hébrides et contribuera certainement à créer un intérêt dans la population. (il sera d'ailleurs nécessaire de ne pas créer trop d'illusions chez les candidats)

3° la superficie qu'il est envisagé d'accorder aux candidats sera aussi un élément d'attrait, dans la mesure où, une exploitation de 5 hectares est déjà une propriété très convenable en Polynésie Française, et par ailleurs du fait que la grande majorité des agriculteurs indigènes exploitent des terres possédées en indivision par sa famille.

4° la conscience de l'expansion démographique et des problèmes qu'elle posera, n'est pas encore assez vive dans la population, pour constituer un élément sur lequel on puisse s'appuyer. Ceci doit cependant évoluer dans les années à venir.

a) éléments défavorables

1° Outre la faible conscience du problème démographique, citée ci-dessus (4°) ; il est probable qu'une partie des refus de candidature viendra des conditions relativement dures qui seront proposées tout au moins au début du fonctionnement des exploitations.

2° dans les Iles de la Société, l'un des obstacles à la volonté d'émigrer, viendra probablement du fait que nombre de Polynésiens croient sincèrement que tourisme et cinéma doivent leur apporter une grande richesse et préféreront vivre confortablement dans cette attente plutôt que de se décider à tenter leur chance ailleurs. La démarche du EDPA viendra d'ailleurs légèrement à contre-courant des opinions généralement répandues sur l'avenir touristique du territoire.

PROBLEMES DE RECRUTEMENT 1° La taille souhaitable pour les familles à implanter correspond à peu près aux dimensions moyennes des foyers polynésiens (5,3 individus) Elle sera plus proche encore de la taille moyenne de la couche de population à prospecter (de 20 à 40 ans maximum)

2° Plus délicate sera de savoir qui est véritablement membre de la famille du candidat.

a) tout d'abord le mariage légal n'est pas une pratique constante.

Les "célibataires" se répartissent ainsi :

	HOMMES	FEMMES
20 - 29 ans	72 %	61 %
30 - 49 ans	44 %	38 %
plus de 50 ans	30 %	25 % (environ)

Ces chiffres sont nettement plus forte que dans une société occidentalisée.

Le nombre d'enfants "illégitimes" est donc considérable :

à chaque femme célibataire entre 20 et 40 ans

il revient 1, 66 enfant

à chaque femme mariée du même âge

il revient 3, 05 enfants

pour les veuves et divorcées : 2, 96 enfants.

b) l'adoption non consacrée par un jugement est de pratique courante, et les parents ne voudront pas se séparer de leur enfant adopté.

c) la notion de "chef de famille" est elle-même souvent imprécise du fait d'un système familial reposant plutôt du côté de la mère que du père.

Il y aura lieu de prévoir une certaine souplesse dans les règlements relatifs à la composition des familles (un règlement dans ce domaine est nécessaire si l'on veut éviter d'avoir 10 individus par exploitant)

Sans certains cas il sera possible d'obtenir une légalisation des liens familiaux ; par contre il sera souvent nécessaire de se fonder sur la rumeur publique pour apprécier la qualité d'une union ou d'une adoption ;

2° Les possibilités d'acquisition d'une formation pourrait être appréciées par un petit examen psychotechnique complété par une enquête auprès de l'entourage du candidat.

3° Il sera important de rechercher si le candidat ne quitte pas le territoire avec des dettes importantes auprès de petits commerçants particulièrement. (ces dettes sont en effet chose courante).

III LE POINT DE VUE INSTALLATION AUX NOUVELLES HEBRIDES.

1 CHOIX DES SITES. Pour des raisons relativement au cadastre, à la proximité du lagon, il a semblé préférable d'envisager :

- pour le groupe "Australes", celui de la BAIE DES REQUINS. Il semble en effet que la culture du lagon, indispensable à l'alimentation de cette population y soit possible à proximité ; de même pour l'élevage de quelques cochons et bovins.

Par contre l'accès au lagon ne peut se faire quotidiennement du fait de son éloignement, mais ceci représente une condition identique à celles des Iles d'origine (lagons, étroits, mer souvent peu praticable), où la consommation de poisson n'est pas quotidienne.

- pour le groupe "Société", celui de la HENHABAO, d'aspect plus proche de celui des Iles de la Société, offrant le même genre de cultures, et possédant un petit lagon susceptible d'assurer une consommation presque quotidienne de poisson.

2 Alimentation. En dehors de ce qui est indiqué au-dessus, il ne semble pas que l'on rencontrera de gros problèmes, au dire des Tahitiens déjà implantés dans ces secteurs.

Il semble souhaitable d'essayer l'introduction de certaines bananes locales (plantain dit "fe'i")

3 Climat. Après les difficultés du début ; les Tahitiens déjà implantés, semblent s'être parfaitement adaptés, et il n'y a pas de gros obstacle, moyennant des précautions normales.

4. Habitations. Les habitants des Australes recherchent surtout des maisons en "dur".

vv L'utilisation de matériaux locaux sera peut-être difficile et génératrice de déboires pour les deux groupes, qui trouveront des espèces aux caractéristiques différentes de celles qu'ils utilisent habituellement.

Le type des constructions peut, sans inconvénient, différer du type traditionnel Polynésien (pièces dispersées), les Polynésiens d'origine rurale s'adaptant correctement aux constructions "Aloc" de Papeete. Cependant, pour se conformer aux habitudes des usagers, il sera souhaitable que les maisons familiales puissent permettre une vie collective (importante salle de séjour-salle à manger, munie de larges ouvertures sur l'extérieur), même au dépend de la taille des chambres à coucher.

5 Organisations sociale. En dehors des différents services et organes administratifs prévus, il est important de souligner que ces populations ressentiront très vite le besoin de se réunir pour des activités religieuses. Les participants seront en majorité protestants (religion dominante en Polynésie). A côté de la paroisse groupée autour d'un temple, existent en général des groupes ("pupus") qui, sous la direction d'un diacre se réunissent dans leur propre maison de prière, construite habituellement par les membres. Ces "pupus", reprenant souvent d'anciennes structures sociales, oubliées maintenant, sont à encourager, car indépendamment de l'attachement que leur voue cette population ils constituent l'élément le plus valable pour le maintien d'une certaine cohésion sociale et le respect de valeurs morales.

6. - Problème de contact. Le contact entre la minorité immigrée et les populations autochtones, européennes et mélanésiennes, est un problème particulièrement délicat qui conditionnera grandement le succès de l'opération.

A. - La réputation des Polynésiens aux Nouvelles Hébrides.

Ils sont divisés dans l'esprit des gens en deux groupes :

1° Ceux qui ont réussi comme gérant d'exploitation ; ou travailleurs réguliers (une demi-douzaine selon l'impression probablement sévère de la gendarmerie). Leur adaptation semble parfaite : ils semblent fournir un rendement supérieur à celui qui est habituel en Polynésie, avec une régularité manifestement plus grande. Ils cherchent à pousser les études de leurs enfants, chose rare à Tahiti même où les facilités sont cependant plus grandes.

2° Ceux qui n'ont pas réussi à acquérir une qualification et une stabilité professionnelle suffisante (une cinquantaine à Santo), semblent être considérés comme des éléments peu recommandés : buveurs, voleurs au dire de la gendarmerie, à laquelle ils donneraient autant de soucis que la masse des mélanésiens. L'attrait de la ville les amène à s'agglutiner autour d'un des bars du canal (agglomération urbaine de Santo). Nombreux qui songent d'ailleurs à retourner en Polynésie, en pensant que les salaires sont devenus intéressants.

3° Le groupe de Polynésiens et Chinois de Tahiti installés à l'exploitation de manganèse de Forari (Ile Vate) appartenant à la C.F.P.O. ; semble parfaitement adapté ; mais il s'agit là en majorité d'individus ayant déjà travaillé à la C. .P.O. de Makatea et qui se retrouvent transférés ici peu les soins de la compagnie, avec leur famille, et toujours entourés du même encadrement.

B. - Réaction possible des Polynésiens.

Bien qu'aucun cas d'incident d'origine raciale puisse être digne d'être souligné, il est important de noter que le Polynésien affiche traditionnellement un certain mépris pour les gens à peau noire. Dans la mesure où il lui est souvent difficile de se dominer particulièrement dans les affaires de mœurs ceci peut devenir une source de conflit.

Il sera utile de prévoir de séance d'information, qui soit avant leur départ soit en cours de formation leur permettra de découvrir les communautés noires., le degré d'organisation des structures sociales indigènes et leur degré de civilisation.

C. - Problème de terre. C'est là une question qui mérite des soins particuliers.

En effet dans certains milieux d'origine mélanésienne, un courant d'opinion se crée pour reconsidérer la terre comme un bien aliénable de la tribu.

Seuls certains titres liés à des noms de terre se transmettraient entre notables, même si la tribu a depuis longtemps quitté la terre en question. Le titulaire d'un titre serait responsable de la terre sans pouvoir cependant en disposer : ainsi tous les titres européens actuels de propriété. . . . / . . .

pourraient être considérés uniquement comme de simples "prêts" faits il y a longtemps, ne donnant à leurs titulaires qu'un droit "d'usufruit".

Dans le cas d'une forte poussée démographique chez les mélanésiens (elle semble en voie de se produire), et sous la conduite de leaders intelligents, on pourrait assister à une flambée de revendications foncières, qui transformerait le groupe polynésien immigré en une minorité gênante.

Pour éviter une aussi pénible évolution de cette entreprise, il sera important de vérifier avec ~~les~~ tous les ~~seins~~ désirables (donc selon une procédure plus précise que l'actuelle publicité donnée aux transferts de propriétés), l'existence possible de prétendants éventuels, à la propriété des terres qu'il est projeté de mettre en valeur. Cette recherche devra se faire même dans des tribus très éloignées des terres en question.

*) EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DECENTRE. Il serait ~~très~~ hasardeux de faire des pronostics de natalité et de mortalité devant probablement devenir assez différents des taux ~~fixés~~ en polynésie.

Cependant; il semble raisonnable de prévoir entre trois et quatre naissances par femme pendant les dix premières années de fonctionnement du centre, si la sélection se fait principalement dans une couche de population comprise entre 20 et 30 ans.

CONCLUSION

Il semble que cette opération soit susceptible de commencer à brève échéance ; son utilité apparaîtra plus nettement dans une dizaine d'années, époque où le marché du travail actuellement équilibré traversera une crise en Polynésie Française. La difficulté majeure sera certainement d'éviter de former aux Nouvelles-Hébrides une minorité ~~substantielle~~ qui serait rejetée à plus ou moins brève échéance de la population dans son ensemble. Une autre difficulté résidera dans les nombreuses autres activités qui sollicitent les habitants actuels de la Polynésie Française, mais il ne nous a pas été jusqu'à présent permis de préciser ce point par un sondage dans la population locale.

Mars 1961

J. Galles